
VISA DU PROSPECTUS ORDINAIRE PROVISOIRE

Capital Nobel inc.

L'Autorité des marchés financiers octroie son visa pour le prospectus ordinaire provisoire de l'émetteur susmentionné daté du 8 juin 2012. Ce visa est octroyé conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c.V-1.1 et aux pouvoirs délégués en vertu de l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

Le 11 juin 2012

(s) Benoit Dionne

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

SEDAR N° 1890060
DÉCISION N° 2012-FS-0107